



## MINUSCA PUBLICATION

### Interne / Externe

Intitulé publication:	<b>Expert international en administration judiciaire auprès de la Cour Pénale Spéciale (CPS) en République Centrafricaine</b>
Nombre de postes:	<b>01</b>
Intitulé code d'emploi:	<b>Section des Affaires Judiciaires</b>
Lieu d'affectation:	<b>Bangui</b>
Date de publication:	<b>21 Septembre 2017</b>
Date limite de dépôt de candidature:	<b>11 Octobre 2017</b>
Type de Contrat:	<b>Consultant</b>
Numéro de l'avis de Vacance de poste :	<b>MINUSCA-2017-IC-017</b>
Durée du Contrat	<b>Quatre (04) mois avec possibilité d'extension mois conformément aux exigences opérationnelles et sous réserve d'une performance satisfaisante</b>

Cette offre d'emploi est ouverte exclusivement aux ressortissants de la République Centrafricaine

**VALEURS FONDAMENTALES DE L'ONU: INTEGRITE, PROFESSIONNALISME, RESPECT DE LA DIVERSITE**

### I - Cadre organisationnel

Le consultant/la consultante sera basé (e) à Bangui et travaillera au sein de l'Unité d'appui à la CPS de la Section des Affaires Judiciaires et Affaires de la MINUSCA. Il/Elle pourra néanmoins proposer dans son offre technique la possibilité de travailler à distance pour la réalisation de certaines missions pour lesquelles sa présence à Bangui ne serait pas indispensable. Il/elle sera sous la direction du Chef de l'Unité d'appui à la CPS de la MINUSCA, et travaillera en étroite collaboration avec les autres unités de la MINUSCA et les partenaires des Nations Unies impliqués dans le travail d'appui à la CPS. Il bénéficiera de l'appui technique de l'équipe du projet appui à la CPS du PNUD.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les entités et institutions nationales concernées, y compris le Ministère de la justice et le Ministère de l'Intérieur ainsi que les juridictions nationales et la CPS. Le consultant interagira également avec un certain nombre de partenaires nationaux et internationaux.

### II. CONTEXTE

#### La situation du Pays

Depuis décembre 2013, la République centrafricaine (RCA) traverse un conflit violent et ses institutions connaissent une crise profonde. Plus de 800.000 personnes ont été déplacées et toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH). Ces violations et abus incluent le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre. On estime qu'entre 3.000

et 6.000 personnes ont été tuées depuis le début de la crise de 2013. Ces chiffres ne reflètent pas l'ampleur réelle des crimes commis et leur impact sur la société centrafricaine. Le pays est encore dans une situation d'instabilité et presque toutes les zones habitées en dehors de Bangui sont toujours sous le contrôle ou l'influence des groupes armés. L'impunité totale pour les crimes commis lors des précédents conflits et la faiblesse des institutions centrafricaines sont les causes majeures du conflit en cours.

Cette situation a conduit les autorités centrafricaines, appuyées par la communauté internationale, à prendre des mesures destinées à lutter contre l'impunité pour les crimes graves qui ont été commis. C'est ainsi qu'en août 2014 est intervenue la signature d'un Mémoire d'entente entre le Gouvernement centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Par ce Mémoire, le Gouvernement s'était engagé à créer par voie législative, une Cour Pénale Spéciale (CPS) compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et les violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire centrafricain. En exécution de cet engagement, la République centrafricaine a promulgué en juin 2015, la loi organique n°15.003 portant création, organisation et fonctionnement de la CPS.

## La CPS

La CPS a été créée pour une durée de cinq ans renouvelables. Elle est compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire, commises sur le territoire de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 2003, telles que définies par le Code pénal centrafricain et en vertu des obligations internationales contractées par la République centrafricaine en matière de droit international, notamment le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, objets des enquêtes en cours et à venir.

L'originalité de cette Cour est que tout en étant une juridiction nationale intégrée dans l'ordre judiciaire centrafricain, elle s'inspire des lois et des pratiques internationales en vigueur au sein des juridictions internationales. La composition de cette Cour est mixte avec en son sein des magistrats nationaux et des magistrats internationaux. Il est explicitement prévu que la CPS ne peut prononcer la peine de mort (alors même que celle-ci demeure en vigueur dans le Code pénal centrafricain). En outre, la loi prévoit expressément qu'il ne peut y avoir d'immunité du fait des fonctions officielles (parlementaires, membres de gouvernement, hauts gradés) pour les personnes poursuivies du chef des crimes de la compétence de la Cour et qu'il ne peut y avoir prescription pour les crimes de la compétence de la CPS.

L'article 7 de la loi No15-003 portant création de la CPS dispose que cette institution est composée d'une Chambre d'instruction, d'une Chambre d'accusation spéciale, d'une Chambre d'assises et d'une Chambre d'appel. Le Ministère public y est représenté par le Parquet du Procureur Spécial. Le même article précise aussi que la Cour pénale spéciale est assistée dans les actes quotidiens de sa mission par un greffe structuré conformément aux pratiques éprouvées dans l'accomplissement des tâches confiées par la loi aux juridictions de sa nature et de son type.

L'appui des Nations Unies dans le domaine de l'Etat de droit en RCA

Les Nations Unies appuient les autorités nationales centrafricaines à rétablir le système de justice pénale afin de lutter contre l'impunité des crimes les plus graves. En vertu des résolutions 2217 (2015) et 2301 (2016) du Conseil de Sécurité, la MINUSCA a pour mandat, parmi ses tâches prioritaires, de faciliter la coordination et la mobilisation de l'appui bilatéral et multilatéral en faveur de la mise en place et du bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale. Dans la résolution 2301 (2016) qui a prolongé le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2017, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé à la Mission de « fournir une assistance technique aux autorités centrafricaines, en association avec d'autres partenaires internationaux, pour la mise en place de la Cour pénale spéciale, conformément aux lois de la République centrafricaine et dans le respect des obligations de celle-ci en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme, afin de contribuer à l'extension de l'autorité de l'Etat ». Conformément aux résolutions susmentionnées, la MINUSCA et le PNUD ont élaboré un projet conjoint d'appui à la CPS, qui a été signé par le

Gouvernement et les Nations Unies et co-signé par les ambassadeurs des Etats Unis et de la France en RCA, le 26 août 2016.

Dans le but d'apporter à la CPS une assistance technique adéquate en matière de gestion des relations entre les différents organes de la Cour, la MINUSCA recrute un consultant qui aura pour mission d'aider l'Unité d'Appui à la CPS à mieux faire face à cette exigence.

### III. Tâches

**Le consultant aura pour mission d'aider l'Unité d'appui à la CPS de la MINUSCA à apporter à la Cour une assistance technique adéquate en matière de gestion du personnel, du budget, des finances, du greffe et des services d'appui, ainsi que des activités substantives de la Cour, si souhaité par le personnel de la Cour, y compris les magistrats, les procureurs et/ou le greffe.**

**Le ou la consultant (e) entreprendra les tâches suivantes**

- Préparer un document d'inventaire et d'analyse pour l'unité Appui à la Cour Pénale Spéciale sur les questions clés se rapportant à la structure et des principales modalités de gestion de la CPS. Cette analyse doit notamment comporter : (1) une évaluation des structures des juridictions similaires ou comparables à la CPS, (2) une évaluation des pratiques judiciaires centrafricaines et des capacités nationales dans les domaines de gestion et de support aux Cours et tribunaux, visant à déterminer lesquelles sont applicables à la CPS et lesquelles pourraient entraver l'efficacité et l'indépendance de la Cour, (3) un inventaire et une analyse des fonctions de gestion et de support nécessaires au fonctionnement de la Cour, en ce compris les fonctions de greffe (gestion des dossiers, gestion des documents et des pièces à conviction, gestion des audiences et autres tâches inhérentes au travail du greffe), de gestion des ressources humaines, du budget, des finances, des équipements et des bâtiments, de la sécurité, de la protection des victimes et des témoins, des relations extérieures et de la coopération internationale, de la communication, de l'outreach, des services d'interprétariat et de traduction, et de l'assistance judiciaire, (4) un inventaire et une analyse des potentiels conflits de compétence qui pourraient surgir entre les différents organes de la CPS ;
- Consulter les autorités nationales, les partenaires nationaux et internationaux, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes impliqués dans le travail de la CPS ;
- Travailler en étroite collaboration avec les autres experts recrutés par la MINUSCA, le PNUD ou d'autres partenaires en vue d'assurer l'intégration des recommandations formulées dans des domaines spécifiques, tels que la protection des victimes et des témoins, l'assistance judiciaire, ou la gestion de la CPS. Et plus spécifiquement, travailler en coordination directe avec les experts chargés de l'élaboration du Règlement de procédure et de preuve de la CPS ;
- Élaborer une ou plusieurs propositions de structure à l'unité Appui à la Cour Pénale Spéciale, des modalités de gestion et d'organisation des fonctions d'appui au sein de la CPS sur la base des documents d'inventaire et d'analyse préparatoire, du projet de Règlement de Procédure et de Preuves et des consultations. Chaque proposition comprendra : un organigramme, une description des fonctions/responsabilités et des modalités de gestion des entités responsables, une description des relations entre ces entités et un inventaire des règlements et des procédures devant être adoptés pour organiser ces fonctions ; Proposer un processus d'élaboration de la structure et des principales modalités de gestion de la CPS ;
- Organiser des consultations avec les membres de la CPS déjà nommés, intégrer leurs observations dans le projet de structure et d'organisation des fonctions d'appui et obtenir leur approbation.
- Définir une procédure visant à assurer une familiarisation rapide des membres de la CPS avec la structure de ladite institution qui sera élaborée.
- Produire des rapports d'activités mensuelles et un rapport narratif final qui donnent les détails des réalisations, les contraintes et les recommandations pour des actions futures.

### IV. Compétences

- Intégrité, respect des différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité

- Aptitude à traiter ses collègues équitablement et sans favoritisme ;
- Connaissance approfondie des procédures judiciaires et du contentieux, y compris l'administration des cours et tribunaux, dans un système judiciaire romano-germanique et devant les juridictions internationales;
- Bonne capacité de planification, d'organisation et de priorisation ;
- Capacité d'analyse et de synthèse et une capacité à trouver des solutions novatrices ;
- Excellente capacité de communication interpersonnelle et une capacité à travailler dans une équipe multidisciplinaire et à susciter le changement ;
- Forte capacité d'expression écrite et orale et une excellente capacité à formuler des idées de manière claire et concise ;
- Bonne connaissance de l'outil informatique (Excel, Word, PowerPoint, Internet, etc.).

## **V. QUALIFICATIONS, APTITUDES & EXPERIENCES REQUISES**

### **Niveau d'étude:**

Un diplôme universitaire (Masters ou équivalent) en droit. Un diplôme en droit international humanitaire ou en droit pénal international est un atout.

### **Expérience Professionnelle:**

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle avérée dans le domaine de l'administration de la justice (en tant que juge, procureur, greffier, secrétaire de parquet, avocat ou juriste principal) dans un pays du système romano-germanique ;
- Expérience d'analyse stratégique en vue de régler des problèmes, lacunes et imperfections dans un cadre juridique donné et capacité de travailler en concertation avec des représentants officiels nationaux ou internationaux sur ces questions ;
- Expérience de travail sur les questions liées à l'Etat de droit et aux droits de l'homme dans un pays post-conflit ;
- Expérience de travail auprès des juridictions internationales ou auprès des cours hybrides ;
- Excellentes capacités de recherches et d'analyse, y compris le traitement des données complexes.

**Connaissances linguistiques :** Une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée. La connaissance de l'anglais serait un atout.

## **VI. Dossiers à fournir et critères de sélection**

### **Dossiers à fournir**

Les candidats intéressés doivent soumettre un CV mis à jour, un formulaire P11 (y compris 3 références) dûment rempli et une lettre de motivation. Les candidats doivent aussi envoyer une proposition technique (note méthodologique) comprenant leur programme de travail et des suggestions techniques pouvant leur permettre d'atteindre les objectifs visés par la consultance. Une proposition financière distincte doit aussi être jointe au dossier.

### **Critères de sélection**

Le contrat sera accordé au consultant dont l'offre a été évaluée et acceptée en fonction des critères suivants :

- Conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;
- Obtention de plus de points dans l'évaluation combinée de l'offre technique (70%) et financière (30%) ;

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 points pour l'évaluation technique seront considérés pour la phase suivante de la procédure de sélection.

**Éléments de l'évaluation technique :**

- Diplômes : 10%
- Nombre d'années d'expérience dans le domaine faisant l'objet de la consultation et pertinence des expériences (expérience de projets similaires) : 40%
- Compréhension des TDR et pertinence de la note méthodologique soumise : 45%
- Planning : cohérence du programme de travail de la consultance : 5%.

**DEMANDE A ADRESSER A**

**PAR EMAIL A :**

[minusca-consultants-ic-cell@un.org](mailto:minusca-consultants-ic-cell@un.org)

**EN PRECISANT LE NUMERO DE L'AVIS DE VACANCES (MINUSCA-2017-IC-017) DANS L'OBJET**

**LES CANDIDATURES FEMININES SONT FORTEMENT ENCOURAGEES.**

**A AUCUNE ETAPE DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT, LES NATIONS UNIES N'EXIGENT DES CANDIDATS LE PAIEMENT DE FRAIS QUELCONQUES (NI LORS DE LA SOUMISSION DE LA DEMANDE, NI LORS DE L'INTERVIEW, NI LORS DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE, DE LA FORMATION, NI D'AILLEURS TOUS AUTRES FRAIS DE QUELQUE NATURE QU'ILS SOIENT). L'ORGANISATION NE REQUIERT AUCUNE INFORMATION SUR LES COMPTES BANCAIRES DES CANDIDATS.**